

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 973

1^{er} octobre 2005

SOMMAIRE

(The) 21st Century Fund, Sicav, Luxembourg	46663	Geldort Consult S.A., Luxembourg	46669
A.R.T. - Absolute Return Target Fund, Sicav, Luxembourg	46667	Gerinter S.A.H., Luxembourg	46704
AB Prodata, S.à r.l., Heisdorf	46667	Gestfin, Sicav, Luxembourg	46680
AB Prodata, S.à r.l., Heisdorf	46667	Globetrans, G.m.b.H., Luxembourg	46669
Alfinass S.A., Luxembourg	46660	Health International Publishing S.A., Luxembourg	46681
Apparel Industries 2, S.à r.l., Luxembourg	46672	Intersnack International, S.à r.l., Mertert	46702
Aquarius S.A., Diekirch	46658	Launer International S.A., Luxembourg	46703
Arare S.A., Luxembourg	46702	Lux SPM, Software Solution, S.à r.l.	46659
Atlantas Sicav, Luxembourg	46667	Mangousta Yachting Charter S.A., Luxembourg	46662
Beaubois Ventures, S.à r.l., Luxembourg	46703	Matterhorn Fund, Sicav, Luxembourg	46666
BPA Advisory Company S.A., Luxembourg	46662	Meba S.A., Luxembourg	46703
BPA International Selection Fund, Sicav, Luxembourg	46663	Merfin S.A., Luxembourg	46701
Brasserie M & T S.A., Bascharage	46660	Merfin S.A., Luxembourg	46702
Bruyerrelux S.A., Luxembourg	46664	Metallbau Roth, S.à r.l., Münsbach	46671
Bruyerrelux S.A., Luxembourg	46664	Mondial Immo-Invest, S.à r.l., Schifflange	46685
Bureau d'Architecture F. Folmer et Ass., S.à r.l., Luxembourg	46702	(The) New Century Fund, Sicav, Luxembourg	46665
Bureau d'Assurances Mackel Jeannot, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	46702	Nord Sud Voyage, S.à r.l., Luxembourg	46668
Caldex S.A., Luxembourg	46687	Nuovo Pignone International, S.à r.l., Luxembourg	46659
Caramba, S.à r.l., Rumelange	46669	Partner Investment Fund, Sicav, Luxembourg	46694
Caramba, S.à r.l., Rumelange	46669	Patrimoine Fund Select, Sicav, Luxembourg	46670
Cavour Investments, S.à r.l., Luxembourg	46690	Plan-Net, S.à r.l., Rumelange	46668
CFD Capital Management Sicav, Luxembourg	46670	Plan-Net, S.à r.l., Rumelange	46668
Cogemo S.A.	46659	Progimmo S.A., Luxembourg	46701
Compagnie de Sécurité S.A., Luxembourg	46700	Redgold Diversified, Sicav, Luxembourg	46667
Copytrend, S.à r.l., Luxembourg	46663	Restonline S.A., Esch-sur-Alzette	46670
Cranbourne Investments, S.à r.l., Luxembourg	46683	RTL Group S.A., Luxembourg	46703
Deutsche Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	46665	SB Distribution, S.à r.l., Luxembourg	46679
DLL Investment Properties S.A., Luxembourg	46695	Schumann-Lavedrine Asset Management I, Sicav, Luxembourg	46670
European Capital Holdings, Sicav, Luxembourg	46669	SEB Advisory Company S.A., Luxembourg	46704
EurotaxGlass's Acquisition S.A., Luxembourg	46665	Sesoma Holding S.A., Luxembourg	46658
Exact Trading S.A., Luxembourg	46661	Sotreca, Sicav, Luxembourg	46701
Exact Trading S.A., Luxembourg	46661	Techno-Lux, S.à r.l., Luxembourg	46666
Finam Participations S.A., Luxembourg	46668	Telecom Italia Lab S.A., Luxembourg	46661
G.G.G. S.A., Luxembourg	46660	Troy I, S.à r.l., Luxembourg	46658
		Zenith Sicav, Luxembourg	46666

46658

TROY I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500,-.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 107.372.

Extrait des résolutions des gérants de la Société du 11 mai 2005

En date du 11 mai 2005, les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société avec effet immédiat vers l'adresse suivante: 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

TROY I, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03644. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039704.3/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

AQUARIUS S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
H. R. Luxemburg B 93.375.

AUSZUG

Aus einer Urkunde des Notars Fernand Unsen, mit dem Amtswohnsitz in Diekirch, vom 22. April 2005, registriert in Diekirch am 28 April 2005, Band 616, Seite 17, Feld 11,

geht hervor dass die Statuten der Aktiengesellschaft AQUARIUS S.A. mit Sitz in L-9807 Hosingen, 11, cité Thiergart, gegründet zufolge Urkunde des Notars Marc Delvaux mit damaligem Amtswohnsitz in Clerf vom 20. Dezember 1974, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 27 vom 17. Februar 1975, mehrmals abgeändert, und ein letztes Mal abgeändert durch Urkunde des instrumentierenden Notars vom 31. Januar 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 196 vom 19. mai 1994, wie folgt umgeändert wurden:

- Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft nach L-9227 Diekirch, 50, Esplanade zu verlegen und somit den ersten Satz von

Art. 2. Der Statuten wie folgt zu ändern:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Diekirch.»

- Die Gesellschafter beschliessen die Gesellschaftsdauer der Gesellschaft zu verändern und somit Artikel 3 der Statuten wie folgt zu ändern:

«**Art. 3.** Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.»

- Die Kosten und Gebühren welcher der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen werden auf sechshundert (600,-) Euro abgeschätzt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 4. Mai 2005.

F. Unsen

Notaire

(901719.4/234/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 mai 2005.

SESOMA HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1510 Luxembourg, 6, rue Pierre Federspiel.
R. C. Luxembourg B 94.389.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03697, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Reviseurs d'entreprise

Signature

(039797.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

46659

LUX SPM, SOFTWARE SOLUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 93.889.

Monsieur Marcel Feiereisen démissionne avec effet immédiat de son mandat de gérant unique de la société LUX SPM, S.à r.l., et retire son autorisation de commerce également avec effet immédiat.

M. Feiereisen.

Enregistré à Diekirch, le 6 juin 2005, réf. DSO-BF00066. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901860.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 juin 2005.

NUOVO PIGNONE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 95.082.150,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 17.045.

EXTRAIT

En date du 13 janvier 2005, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Teun Akkerman en tant que gérant A est acceptée avec effet au 31 décembre 2004.
- La démission de Mme Marjoleine van Oort en tant que gérant A est acceptée avec effet au 31 décembre 2004.
- La démission de M. Mark D. Andrews en tant que gérant B est acceptée avec effet au 31 décembre 2004.
- M. Mark D. Andrews a été nommé nouveau gérant A avec effet au 31 décembre 2004. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2005.
- M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant A avec effet au 31 décembre 2004. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2005.

R.P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, réf. LSO-BD02943. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039328.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

COGEMO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.196.

Procès-verbal de l'assemblée des actionnaires de la Société du 30 avril 2005

Le jour du 30 avril 2004, à 10.00 heures, s'est réunie l'assemblée des associés de la société COGEMO S.A., auprès de son siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Approbation: Bilan arrêté au 31 décembre 2004.
- 2) Démission: Administrateur.
- 3) Nomination: Administrateur-délégué.

Est nommé Président de la séance Monsieur Gianni Gianfranceschi lequel, après avoir vérifié que la totalité du capital social est présente, déclare l'assemblée valablement constituée pour délibérer sur le point à l'ordre du jour.

L'assemblée invite Monsieur Roberto Vasta aux fonctions de secrétaire.

Première résolution

Omissis.

Deuxième résolution

Sur le deuxième point à l'ordre du jour l'assemblée, à l'unanimité, délibère d'accepter la démission de l'administrateur Berthaud Eric, demeurant à F-Lyon, 48, Cours F. Roosvelt.

Troisième résolution

Sur le troisième point à l'ordre du jour l'assemblée délibère de nommer Madame Prudent Laure Marie, demeurant à Lyon (France) en qualité d'Administrateur et d'Administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société avec signature conjointe avec celle d'un autre Administrateur-délégué, et de déterminer jusqu'au 10 mai 2008 la durée de son mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 11.30 heures après rédaction et lecture du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 30 avril 2005.

G. Gianfranceschi / R. Vasta

Le Président / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE01301. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039624.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

46660

ALFINASS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.474.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire de notre société tenue en date du 31 janvier 2005 que:

1) Suite à la démission de M. Albert Schiltz et de M. Fred Alessio de leurs fonctions d'administrateurs avec effet au 31 décembre 2004, ont été nommés nouveaux administrateurs en remplacement:

- M. Guy Lanners, demeurant professionnellement à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne;

- M. Aniel Gallo, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006.

2) Suite à la démission d'EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 31 décembre 2004, a été nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, réf. LSO-BD06056. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039332.3/984/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

BRASSERIE M & T, Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 240, avenue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.699.

—
Réunion du Conseil d'Administration du 7 mars 2005

En ce jour, le 7 mars 2005, le conseil d'administration de la société anonyme BRASSERIE M & T s'est réuni en son siège social à Bascharage, 240, avenue de Luxembourg, pour décider de ce qui suit:

En vertu des pouvoirs conférés par l'article 10 des statuts de la société, le conseil d'administration a décidé:

- la révocation de Madame Thomes Jeanny en tant qu'administrateur et préqualifiée de la gestion de la société, demeurant à Strassen avec effet immédiat;

- la révocation de Monsieur Losch Patrick en tant que gérant du département hôtel, demeurant à Noerdange, avec effet immédiat;

- la nomination de Monsieur Meyer Luc en tant qu'administrateur, gérant d'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec établissement de restauration et délégué à la gestion journalière de l'hôtel, demeurant à L-8086 Bertrange, 15, cité Am Wenkel, avec effet immédiat, ceci en remplacement de Madame Thomes et Monsieur Losch, tous deux cités ci-dessus.

Toutes les autres dispositions statutaires et modificatives par la suite, restent en vigueur.

Bascharage, le 7 mars 2005.

M. Meyer / L. Meyer

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04589. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039441.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

G.G.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.428.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 avril 2005

Résolutions

L'assemblée ratifie les cooptations de MM. Christophe Velle, Lorenzo Patrassi et Pietro Feller décidées par le conseil d'administration en ses réunions des 7 mai 2003, 8 août 2003 et 5 novembre 2004.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Pietro Feller, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03188. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039446.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

EXACT TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 88.313.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

Signature.

(039417.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

EXACT TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 88.313.

Commissaire aux comptes:

IB MANAGEMENT SERVICES S.A. (anciennement EQUITY TRUST LUXEMBOURG S.A.), 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'Assemblée Générale reportée des Actionnaires du 29 avril 2005, a décidé de renommer IB MANAGEMENT SERVICES S.A. (le Commissaire aux comptes) jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2005.

Conseil d'administration:

- Madame Deborah Buffone, demeurant 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;
- Monsieur Claude Beffort, demeurant 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;
- Monsieur Livius Gorecka, demeurant 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 29 avril 2005, a décidé de renommer Madame Deborah Buffone, Monsieur Claude Beffort et Monsieur Livius Gorecka (les Administrateurs) pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02956. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039422.3/850/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

TELECOM ITALIA LAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.614.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 mars 2005

Résolutions

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période venant à échéance à l'assemblée statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

- MM. Adriano Trapletti, demeurant à Luxembourg, président;
- Vito Alessandro Bonura, demeurant à Sacrofano (Italie), administrateur;
- Gianluigi Rampini, demeurant à Cantalice (Italie), administrateur;
- Tom Loesch, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de nommer pour la période venant à échéance à l'assemblée statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

- M. Nicolas Brimeyer, demeurant à Luxembourg.

46662

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03191. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039449.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

MANGOUSTA YACHTING CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.543.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 22 avril 2005 que:

L'Assemblée décide, en date de ce jour, d'accepter la démission de l'Administrateur Monsieur Arthur Bochno, directeur de sociétés, élisant domicile au 41, boulevard Settimelli Lagar, F-06230 Villefranche sur Mer, en sa qualité d'Administrateur.

L'Assemblée décide d'élire, en date de ce jour, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Jean-Claude Reuille, directeur de sociétés, élisant domicile à SW74 XN, Sky, Penthouse # 1014, Point West, 116 Cromwell Road, Londres. Son mandat est confirmé en date de ce jour et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

L'Assemblée décide, en date de ce jour, d'accepter la démission de l'Administrateur Madame Agnès Augnier de Moussac, chorégraphe, demeurant au 41, boulevard Settimelli Lagar, F-06230 Villefranche sur Mer, en sa qualité d'Administrateur.

L'Assemblée décide, en date de ce jour, d'élire en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Son mandat est confirmé en date de ce jour et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, réf. LSO-BD06172. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039459.3/2329/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

BPA ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 83.078.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors by circular way, effective May 10, 2005

It is decided:

- to co-opt Mr Xavier Mayol Gonzalez as Director of the Company in replacement of Mr Richard Ibarra Soria;
- that Mr Xavier Mayol Gonzalez will terminate his predecessor's mandate;
- to propose to the next General Meeting of the shareholders to ratify the co-option of Mr Xavier Mayol Gonzalez in replacement of Mr Richard Ibarra Soria.

Suit la traduction française:

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet au 10 mai 2005

Il est décidé:

- de coopter Monsieur Xavier Mayol Gonzalez en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Richard Ibarra Soria;
- que Monsieur Xavier Mayol Gonzalez terminera le mandat de son prédécesseur;
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires de ratifier la cooptation de Monsieur Xavier Mayol Gonzalez en remplacement de Monsieur Richard Ibarra Soria.

Certifié conforme et sincère
Pour BPA ADVISORY COMPANY S.A.
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03411. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039501.3/526/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

46663

BPA INTERNATIONAL SELECTION FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 83.079.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors by circular way, effective May 10, 2005

It is decided:

- to co-opt Mr Xavier Mayol Gonzalez as Director of the Company in replacement of Mr Richard Ibarra Soria, provided the CSSF's approval;
- that Mr Xavier Mayol Gonzalez will terminate his predecessor's mandate;
- to propose to the next General Meeting of the shareholders to ratify the co-option of Mr Xavier Mayol Gonzalez in replacement of Mr Richard Ibarra Soria.

Suit la traduction française:

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet au 10 mai 2005

Il est décidé:

- de coopter Monsieur Xavier Mayol Gonzalez en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Richard Ibarra Soria, sous réserve de l'accord de la CSSF;
- que Monsieur Xavier Mayol Gonzalez terminera le mandat de son prédécesseur;
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires de ratifier la cooptation de Monsieur Xavier Mayol Gonzalez en remplacement de Monsieur Richard Ibarra Soria.

Certifié conforme et sincère

Pour BPA INTERNATIONAL SELECTION FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03413. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(039502.3/526/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

THE 21ST CENTURY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 80.520.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2004 et l'affectation du résultat de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2005, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03287, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

C.-I. Berge / F.Waltzing

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

(039665.3/1183/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

COPYTREND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 39.732.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales de la S.à r.l. COPYTREND du 23 mars 2005 que Madame Martine d'Angelo, demeurant à L-4972 Dippach, 76, route de Luxembourg, a cédé ses 315 parts sociales (trois cent quinze parts sociales) de la S.à r.l. COPYTREND à la société anonyme BUROTREND S.A., établie et ayant son siège social à L-2334 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

Ancienne répartition de parts sociales:

1. BUROTREND S.A.: 945 (neuf cent quarante-cinq) sur 1.260 (mille deux cent soixante) parts sociales;
2. Madame Martine d'Angelo: 315 (trois cent quinze) sur 1.260 (mille deux cent soixante) parts sociales.

En vertu de la cession de parts précitée, la nouvelle répartition des parts sociales se présente comme suit:

- BUROTREND S.A.: 1.260 (mille deux cent soixante) sur 1.260 (mille deux cent soixante) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour extrait conforme

COPYTREND, S.à r.l.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2005, réf. LSO-BD06601. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039557.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

BRUYERRELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 63.118.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2002 statuant sur les comptes 2001

L'assemblée générale a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Troisième résolution

Le mandat de Madame Fabiola Van Weyenbergh venant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler son mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'année 2003.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Administrateur-délégué:

Monsieur Jean-François Collet, son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2003.

Administrateurs:

- Monsieur Jean-François Collet, son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2003;
- Monsieur Dominique Louette, son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2003;
- Madame Fabiola Van Weyenbergh, son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2003.

Commissaire aux comptes:

BRUYERRE MANAGEMENT, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE DES P.M.E., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03471. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039592.3/514/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

BRUYERRELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 63.118.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2003 statuant sur les comptes 2002

L'assemblée générale a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Troisième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont reconduits pour une durée de six années de sorte que leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Administrateur-délégué:

Monsieur Jean-François Collet, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

Administrateurs:

- Monsieur Jean-François Collet, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009;
- Monsieur Dominique Louette, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009;
- Madame Fabiola Van Weyenbergh, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

Commissaire aux comptes:

BRUYERRE MANAGEMENT, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE DES P.M.E., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03470. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039590.3/514/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

EurotaxGlass's ACQUISITION S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftskapital: EUR 2.714.068,75.

Gesellschaftssitz: L-1882 Luxemburg, 5, rue Guillaume Kroll.
H. R. Luxemburg B 102.125.

Auszug des Zirkularbeschlusses des Verwaltungsrates vom 15. April 2005

Am 15. April 2005 hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft einstimmig beschlossen:

- den Rücktritt des Herrn Nicolas Leutwiler als Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft, wohnhaft zu QUELLEN AG, Lindenstrasse 11, CH-8832 Wollerau, Schweiz, anzunehmen; und
- gemäß Artikel 51, dritter Absatz, des Gesetzes vom 10. August 1915, neue Fassung, Herrn Peter Rau, geboren am 6. Oktober 1956 in Oberstaufen, Deutschland, wohnhaft zu Schilcherstrasse 7, D-86911 Diessen a. Ammersee, als neues Verwaltungsratsmitglied zu ernennen. Sein Mandat gilt bis zur jährlichen Aktionärsversammlung, die über die Konten des Geschäftsjahres 2004 zu entscheiden hat.

Als Folge dieser Kooptation setzt sich der Verwaltungsrat der Gesellschaft von nun an wie folgt zusammen:

- Herr Peter Rau;
- Herr John R. Muse;
- Herr Stephan Lobmeyr;
- Herr Fabrizio Zappaterra;
- Herr Dr. Hans Michel Piëch;
- Herr Dr. Gerhard Zeidler;
- Herr Philippe von Stauffenberg.

Diese Kooptation gilt als provisorisch bis zu ihrer Annahme durch die nächste Aktionärsversammlung.
Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt.

Luxemburg, den 13. Mai 2005.

EurotaxGlass's ACQUISITION S.A.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039561.3/250/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

THE NEW CENTURY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxemburg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxemburg B 81.235.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2004 et l'affectation du résultat de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2005, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03293, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 11 mai 2005.

C.-I. Berge / F. Waltzing

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

(039666.3/1183/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
H. R. Luxemburg B 9.164.

Zusammensetzung des Verwaltungsrates

Herr Dr. Hans-Jürgen Koch ist mit Wirkung zum 6. Oktober 2004 in den Verwaltungsrat eingetreten und wurde auf der Generalversammlung am 15. April 2005 in seinem Amt bestätigt.

Der Verwaltungsrat der DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A. setzt sich wie folgt zusammen:

- | | |
|--------------------------------|--|
| Herr Dr. Tessen von Heydebreck | Vorsitzender des Verwaltungsrates, Member of the Board of Managing Directors and Member of the Group Executive Committee of DEUTSCHE BANK AG |
| Herr Ernst Wilhelm Contzen | Geschäftsführendes Mitglied des Verwaltungsrates, Chief Executive Officer of DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A. |
| Herr Detlef Bindert | Group Treasurer of DEUTSCHE BANK AG |
| Herr Dr. Hans-Jürgen Koch | Managing Director, Member of the Management Board of DEUTSCHE BANK (SUISSE) S.A. in Geneva and Zurich |
| Herr Werner Helmut Steinmüller | Chief Operating Officer of CIB - Global Banking Division of DEUTSCHE BANK AG |

Luxembourg, den 12. Mai 2005.

DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.

E. W. Contzen / J. Schweig

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03035. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039562.3/1463/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

ZENITH SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 78.570.

—
Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2004 et l'affectation du résultat de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mars 2005, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03315, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

C.-I. Berge / F. Waltzing

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

(039668.3/1183/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

MATTERHORN FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 89.445.

—
Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2004 et l'affectation du résultat de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2005, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03338, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

C.-I. Berge / F. Waltzing

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

(039669.3/1183/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

TECHNO-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 28.392.

Constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à L-Capellen, en date du 29 juin 1988, publié au Mémorial C n° 250 du 21 septembre 1988.

Modifiée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, prénommé, en date du 29 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 417 du 30 août 1995.

Modifiée suivant acte reçu par ledit notaire, en date du 28 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 105 du 18 février 1998.

Modifiée suivant acte reçu par ledit notaire, en date du 7 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C, n° 555 du 10 avril 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le n° 28.392.

Modifiée pour la dernière fois par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg en date du 1^{er} février 2005.

—
Il résulte de lettres adressées à la société TECHNO-LUX, S.à r.l. en date du 13 janvier 2005 que:

- Monsieur Igor Turkin a démissionné de sa fonction de gérant administratif de la société avec effet immédiat.
- La société WILL S.A. a démissionné de sa fonction de gérant technique de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour la société TECHNO-LUX, S.à r.l.

S. Mulin

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03653. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039696.3/850/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

ATLANTAS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 33.188.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2004 et l'affectation du résultat de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mars 2005, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03346, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

C.-I. Berge / F. Waltzing

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

(039675.3/1183/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

REDGOLD DIVERSIFIED, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 90.022.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2004 et l'affectation du résultat de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2005, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03364, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

C.-I. Berge / F. Waltzing

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

(039676.3/1183/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

A.R.T. - ABSOLUTE RETURN TARGET FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 79.444.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2004 et l'affectation du résultat de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2005, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03362, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

F. Waltzing / H. de Monthebert

Mandataire Principal / Mandataire Principal

(039678.3/1183/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

AB PRODATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7340 Heisdorf, 45, rue de la Forêt Verte.
R. C. Luxembourg B 39.728.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039719.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

AB PRODATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7340 Heisdorf, 45, rue de la Forêt Verte.
R. C. Luxembourg B 39.728.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02606, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039717.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

FINAM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 77.659.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 22 avril 2005 de la société FINAM PARTICIPATIONS S.A. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election des nouveaux Administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.
FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Election du nouvel Administrateur-Délégué pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Election du nouveau Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

EURAUDIT, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINAM PARTICIPATIONS S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE01986. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039735.3/683/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

PLAN-NET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs.
R. C. Luxembourg B 74.323.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 mai 2005.

Signatures.

(039736.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

PLAN-NET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs.
R. C. Luxembourg B 74.323.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02988, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 mai 2005.

Signatures.

(039738.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

NORD SUD VOYAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02889, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour NORD SUD VOYAGES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(039756.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

CARAMBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs.
R. C. Luxembourg B 84.673.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 mai 2005.

Signatures.

(039744.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

CARAMBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs.
R. C. Luxembourg B 84.673.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 mai 2005.

Signatures.

(039740.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

GLOBETRANS, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Luxair Cargo Center Off U-446.
H. R. Luxemburg B 96.343.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 mai 2005.

Signatures.

(039749.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

EUROPEAN CAPITAL HOLDINGS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 66.204.

Le rapport annuel au 31 décembre 2004 et l'affectation du résultat de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2005, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03762, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Ch. Lanz / F. Nilles

Mandataire Commercial / Sous-Directeur Principal

(039799.3/1183/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

GELDORT CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 101.790.

Extrait des résolutions adoptées en date du 2 mai 2005, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Jean-Marc Faber, Marc Muller et Pascale Loewen en tant qu'administrateurs de la société a été acceptée.

- Frédérique Obin, née le 23 novembre 1978 à Clamart, demeurant à 44, Pelham Street, SW7 2NN London UK, Barthélémy Obin, né le 8 mars 1984 à Nice, demeurant à 7A Earl's Court Square, SW5 9BY London UK et David Lippevelst, né le 9 juin 1973 à Namur, demeurant à 26, rue du Gau, B-5060 Sambreville ont été nommé administrateurs en leur remplacement. Les nouveaux Administrateurs termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

- La démission de Marc Muller en tant qu'administrateur-délégué à été acceptée.

- La nomination de Frédérique Obin, née le 23 novembre 1978 à Clamart, demeurant à 44, Pelham Street, SW7 2NN London UK, à été approuvée. Elle aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

- La démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A. en tant que commissaire aux comptes à été acceptée.

- La nomination de Lucie Adovasio, née le 13 décembre 1947 à Montelungo (Italie), demeurant à 19, rue Maréchal Joffre, Boîte B, F-06000 Nice à la fonction de Commissaire aux comptes de la société a été approuvée. Lucie Adovasio terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GELDORT CONSULT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03455. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039754.3/717/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

RESTONLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 95.637.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Reviseurs d'entreprise

Signature

(039800.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

PATRIMOINE FUND SELECT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.852.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

N. Uhl

(039810.3/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

CFD CAPITAL MANAGEMENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 99.080.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG S.A.

N. Uhl

(039812.3/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

SCHUMANN-LAVEDRINE ASSET MANAGEMENT I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 87.004.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03525, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

N. Uhl

(039815.3/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

METALLBAU ROTH, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activités Syrdall.
H. R. Luxemburg B 108.045.

 —
 STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den dritten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1. Herr Markus Roth, Metallbaumeister, geboren in Wittlich, am 11. März 1962, wohnhaft in D-54472 Monzelfeld, Alte Poststrasse 26, und

2. Frau Anette Roth, geborene Zerwes, kaufmännische Angestellte, geboren in Wenigerath (jetzt Morbach), am 5. Oktober 1962, wohnhaft in D-54472 Monzelfeld, Alte Poststrasse 26.

Diese Kompargenten ersuchen den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die vorbenannten Kompargenten errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung:

- METALLBAU ROTH, S.à r.l.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Schüttringen (Schuttrange).

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung von Metallbauarbeiten aller Art.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, im In- und Ausland, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Die Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1. Herr Markus Roth, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
2. Frau Anette Roth, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
Total: einhundert Anteile	100

Die Gesellschaftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Art. 7. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Zwischen den Gesellschaftern sind die Gesellschaftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafter können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Gesellschaftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmungen

Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2005.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammgefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Zu Geschäftsführern werden ernannt für eine unbestimmte Dauer:

- Zum administrativen Geschäftsführer:

* Frau Anette Roth, vorgeannt.

- Zum technischen Geschäftsführer:

* Herr Markus Roth, vorgeannt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig vertreten durch die gemeinsame Unterschrift des technischen und des administrativen Geschäftsführers.

Sie können ausserdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

2. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'activité Syrdall.

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparenten ausdrücklich anerkennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Münsbach, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Roth, A. Roth, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, vol. 148S, fol. 23, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 20. Mai 2005.

P. Bettingen.

(042048.3/202/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

APPAREL INDUSTRIES 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 108.051.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-five day of April.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Senningerberg.

There appeared:

* APPAREL INDUSTRIES 1 S.A., having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, in the process of being registered with the Companies Registry of Luxembourg,

hereby represented by Delphine Tempé, Attorney at law, residing at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, by virtue of a proxy granted on 25 April 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate Form

There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate Object

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

The Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination

The Company will have APPAREL INDUSTRIES 2, S.à r.l. as its corporate name.

Art. 5. Registered Office

The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other, place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share Capital - Shares

6.1 - Subscribed and paid up share capital.

The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares («parts sociales») with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation.

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares.

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares.

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management

7.1 - Appointment and removal.

The Company is managed by one or more directors («gérants»). The directors need not to be shareholder(s).

If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors («conseil de gérance»).

The director (s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director or, in case of plurality of directors, of the board of directors.

7.3 - Representation and signatory power.

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of two directors.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman., secretary, procedures.

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of directors.

The director (s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General Shareholders' Meeting

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual General Shareholders' Meeting

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other, place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of the month May, at 3 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal Year - Annual Accounts

11.1 - Fiscal year.

The Company's fiscal year starts on the 1st January and ends on the 31st December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2005.

11.2 - Annual accounts.

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of Profits

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in Euro)	% of share capital	Paid-up capital
APPAREL INDUSTRIES 1 S.A.....	500	12,500	100%	100%
Total.....	500	12,500	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500 EUR) is now available to the Company evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euros (2,500 Euros).

Resolutions of the Shareholder

1. The Company will be administered by three directors:

(a) Mr. Philip Prescott, accountant, born on July 5, 1968, in Liverpool, United Kingdom, with professional address at 111 Strand, London, WC2R, OAG, United Kingdom,

(b) Mr. Stef Oostvogels, attorney at law, born in Brussels, Belgium on 21 April 1962, with professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

(c) Mrs. Delphine Tempé, attorney at law, born in Strasbourg, France on 15 February 1971, with professional address at 20, avenue Monterey, L-2163. Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing between parties.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille et cinq, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg.

A comparu:

* APPAREL INDUSTRIES 1 S.A., ayant son siège social 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Delphine Tempé, avocat, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 avril 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme Sociale

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet Social

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination

La Société aura la dénomination: APPAREL INDUSTRIES 2, S.à r.l.

Art. 5. Siège Social

Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par une décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital Social - Parts Sociales

6.1 - Capital souscrit et libéré.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 euros) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les Articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devront être établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des parts sociales.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts sociales.

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des actionnaires conformément à l'Article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance

7.1 - Nomination et révocation.

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et pouvoir de signature.

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants.

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée Générale des Associés

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée Générale Annuelle des Associés

Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 du mois de mai, à 15 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 10. Vérification des Comptes

Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, qui ne doit/doivent pas être associé. S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice Social - Comptes Annuels

11.1 - L'exercice social.

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2005.

11.2 - Les comptes annuels.

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire incluant une indication sur les valeurs des actifs et des passifs de la Société ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'Article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des Profits

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la Loi

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, référence est faite aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire entièrement le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en EURO)	% de capital social	Capital libéré
APPAREL INDUSTRIES 1 S.A.	500	12.500	100%	100%
Total	500	12.500	100%	100%

Toutes les parts sociales ont été libérées jusqu'à concurrence de cent pourcent (100%) par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Estimation des coûts

Les dépenses, coûts, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (1.500 euros).

Résolution de l'associé

1. La Société est administrée par trois gérants:

(a) M. Philip Prescott, comptable, né le 5 juillet 1968 à Liverpool, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 111 Strand, London, WC2R, OAG, Royaume-Uni;

(b) M. Stef Oostvogels, avocat, né à Bruxelles, Belgique, le 21 avril 1962, avec adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

(c) Mme Delphine Tempé, avocat, née à Strasbourg, France, le 15 février 1971, avec adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163. Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi entre parties.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Tempé, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2005, vol. 148S, fol. 8, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mai 2005.

P. Bettingen.

(042067.3/202/393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

SB DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 108.055.

STATUTS

L'an deux mil cinq, le quatre mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Jawad Sbahi, commerçant, né le 11 avril 1969 à Denain (F), demeurant à F-59146 Pecquencourt, 149, rue Joseph Bouliez,

ici représenté par Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de SB DISTRIBUTION, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre lieu de la commune du siège social de l'accord des associés.

Art. 4. La société a pour objet la vente et la représentation de produits alimentaires.

La société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra avoir toute activité industrielle et/ou commerciale, mobilière et/ou immobilière de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation du projet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Les cessions ou transmissions sous quelque forme que ce soit des parts sociales possédées par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Les transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75% du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique, tant que la société sera unipersonnelle, et par l'assemblée générale des associés, en cas de pluralité d'associés.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés dans les, S.à r.l.

Ses décisions sont constatées par des procès-verbaux signés par lui et établis sur un registre coté et paraphé ou feuillets mobiles, dans les mêmes conditions réglementaires que les procès-verbaux d'assemblées en cas de pluralité d'associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les gérants alors en fonction, sauf décision contraire du ou des associés statuant aux conditions des décisions ordinaires, lesquels désignent un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2005.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant souscrit l'intégralité du capital comme suit:

Monsieur Jawad Sbahi, prénommé.....125 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont l'associé unique se donne quittance et décharge:

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (1.000.- EUR).

Procès-verbal

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Jawad Sbahi, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par sa seule signature.

2) Le siège social est établi à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G.Malhomme, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, vol 148S, fol 94, case 7.- Reçu: 125 euros

Le Receveur (signé): J. Muller

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 mai 2005.

P. Bettingen.

(042110.3/202/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

GESTFIN, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 87.187.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

N. Uhl

(039816.3/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

HEALTH INTERNATIONAL PUBLISHING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 108.049.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanvem.

Ont comparu:

1. La société TRENT PARK LLC, société de droit américain, ayant son siège social au 400 7th Street NW, Suite 101, 20004 Washington DC, USA.

2. La société JENKINS EQUITIES CORP., établie et ayant son siège social à Vanderpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Roadtown, Tortola, British Virgin Islands, ici représentées par Maître Emmanuelle Adam, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé, qui resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HEALTH INTERNATIONAL PUBLISHING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres ou brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

La société aura également pour objet l'exploitation, la distribution, la diffusion et l'édition d'ouvrages de tous genres par tous moyens et tous procédés existants ou à apparaître (impression, multi-média, enregistrements audio, vidéo, informatique.) sur tous supports (écrits, audiovisuels etc.), la création, la conception, la rédaction, la réalisation technique de magazines et périodiques ainsi que l'exploitation et la mise en valeur de toute licence, marque ou produits dérivés.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une, place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

L'Année Sociale - Assemblée Générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois d'avril à 11 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2006.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. La société TRENTPARK LLC, mille cinq cent cinquante actions	1.550
2. La société JENKINS EQUITIES CORP., mille cinq cent cinquante actions.	1.550
Total: 3.100 actions	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur;

- Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean- Pierre Brasseur;

- CD-GEST, S.à r.l., avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société CD-SERVICES, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille onze.

5.- Le siège social est fixé à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Adam, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, vol.148S, fol 23, case 2.- Reçu: 310 euros

Le Receveur (signé): J. Muller

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 mai 2005.

P. Bettingen.

(042061.3/202/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

CRANBOURNE INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 103.502.

In the year two thousand and five, on the eleventh of April,
Before Us, Mr. Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

MORAY INVESTMENTS LLP, having its registered office at 54 Lombard Street, London EC3P 3AH and its principal place of business at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Registrar of Companies in the United Kingdom under number 309361 and subsequently at the Register of Commerce of Luxembourg section B 103.660, incorporated on the 23rd of September 2004 in the United Kingdom and having transferred its principal place of business and place of management and control to Luxembourg by a decision of the extraordinary general meeting of the members held before the undersigned notary on the 29th of September 2004 in Luxembourg, published in the Mémorial C of December 2004, number 1324,

duly represented by Mr. Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, under private seal, validly signed by one A Manager and one B Manager,

Which proxy shall be signed ne varietur by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, MORAY INVESTMENTS LLP, is the sole holder of parts of CRANBOURNE INVESTMENTS, having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 5th of October 2004, published in the Mémorial C of December 13, 2004, number 127, registered at the Register of Commerce of Luxembourg section B number 103.502 (the «Company»), The articles of associations have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of April, 7, 2005, not yet published in the Mémorial C,

which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to decrease the share capital of the company by an amount of nine hundred sixteen million twenty two thousand and six hundred Pounds Sterling (GBP 916,022,600.-) in order to reduce it from its present amount of nine hundred seventeen million two hundred seventy two thousand and six hundred Pounds Sterling (GBP 917,272,600.-) to one million two hundred and fifty thousand Pounds Sterling (GBP 1,250,000.-). This reduction will be operated first through the cancellation of all the class A Parts and through the cancellation of part of the Class B Parts.

2. Decision to amend the first paragraph of the article 5 of the Company's by-laws in order to reflect the above-mentioned capital decrease.

II. That the following resolutions are adopted by the sole holder of parts of the Company:

First resolution

The sole holder of parts of the Company resolved to decrease the share capital of the company by an amount of nine hundred sixteen million twenty two thousand and six hundred Pounds Sterling (GBP 916,022,600.-) in order to reduce

it from its present amount of nine hundred seventeen million two hundred seventy two thousand and six hundred Pounds Sterling (GBP 917,272,600.-) to one million two hundred and fifty thousand Pounds Sterling (GBP 1,250,000.-). This reduction will be operated through the cancellation of:

- 4,586,363 Class A Parts and
- 4,573,863 Class B Parts.

Second resolution

The sole holder of parts of the Company resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's by-laws in order to reflect the above-mentioned capital decrease of the Company's by-laws (all other provisions remaining unchanged) as follows:

«**Art. 5. Share capital.** The corporate capital is set at one million two hundred and fifty thousand Pounds Sterling (GBP 1,250,000.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) Class B Parts having a par value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each.»

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at six thousand Euros (6,000.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le onze avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, soussigné.

A comparu:

MORAY INVESTMENTS LLP, ayant son siège social au 54, Lombard Street, Londres et son siège de direction effective au 43, boulevard de la Pétrusse, L2320 Luxembourg, enregistrée au registre des sociétés en Angleterre sous le numéro 309361 inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro 309.361, constituée le 17 septembre 2004 au Royaume Uni et ayant transféré son siège de direction effective et de contrôle au Luxembourg par une décision de l'assemblée générale de ses associés tenue devant le soussigné notaire le 29 septembre 2004 à Luxembourg, publiée au Mémorial C de décembre 2004, numéro 1324,

représenté par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, sous seing privée, valablement signée par un Manager A et un Manager B.

La prédite société MORAY INVESTMENTS LLP est le seul associé de la société CRANBOURNE INVESTMENTS, ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 octobre 2004, publié au Mémorial C du 13 décembre 2004, numéro 1277, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg section B numéro 103.502 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 avril 2005, non encore publié au Mémorial C.

Lequel comparant, agissant en sa prédite qualité, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de réduire le capital social d'un montant de neuf cent seize millions vingt-deux mille six cents Livres Sterling (GBP 916.022.600,-) de façon à le porter de son montant actuel de neuf cent dix-sept millions deux cent soixante-douze mille six cents Livres Sterling (GBP 917.272.600,-) à un million deux cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 1.250.000). Cette réduction de capital sera réalisée par l'annulation de toutes les parts de classe A et par une annulation d'une partie des parts de classe B.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter la résolution précédente.

II. Que les résolutions ci-après ont été adoptées par l'associé unique de la société:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social d'un montant de neuf cent seize millions vingt-deux mille six cents Livres Sterling (GBP 916.022.600,-) de façon à le porter de son montant actuel de neuf cent dix-sept millions deux cent soixante-douze mille six cents Livres Sterling (GBP 917.272.600,-) à un million deux cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 1.250.000,-). Cette réduction de capital sera réalisée par l'annulation de toutes les parts de classe A et par une annulation d'une partie des parts de classe B.

Deuxième résolution

L'associé unique décide en conséquence de la résolution qui précède de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société (le reste de l'article demeurant inchangé), pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital-Action.** Le capital social est fixé un million deux cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 1.250.000,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts de classe B d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune.»

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille euros (EUR 6.000,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A sa demande, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, vol. 147S, fol. 84, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mai 2005.

P. Bettingen.

(040825.3/202/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

MONDIAL IMMO-INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Schifflange, Z.I. Um Monkeler.

R. C. Luxembourg B 108.053.

STATUTS

L'an deux mil cinq, le trois mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Gérard Zimmermann, gérant de sociétés, né le 18 septembre 1947 à Toul (F) demeurant à L-4953 Hautcharage, 47, Cité Bommelscheuer.

2.- Monsieur Jean-Luc Auburtin, entrepreneur, né le 2 octobre 1953 à Algrange (F), demeurant à F-57570 Evrange, 3, rue du Puits.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MONDIAL IMMO-INVEST, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Schifflange. Il pourra être transféré en tout lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet l'étude, l'élaboration, le suivi, la prise en compte de toutes démarches administratives relatives à la mise en uvre pour autrui d'opérations immobilières de lotissements et/ou de marchands de biens.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2005.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur Gérard Zimmermann, prénommé dix parts sociales,	10
2.- Monsieur Jean-Luc Auburtin, prénommé, quatre-vingt dix parts sociales,	90
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000.- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Gérard Zimmermann, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-4149 Schiffflange, Z.I. Um Monkeler.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Zimmermann, J.-L. Auburtin, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, vol 148S, fol 24, case 2 - Reçu: 125 euros.

Le Receveur (signé) J. Muller

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 mai 2005.

P. Bettingen.

(042103.3/202/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

CALDEX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

H. R. Luxembourg B 108.094.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, am achtzehnten Mai.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitz in Remich (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. Herr René Faltz, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, hier vertreten durch Herrn Lennart Stenke, Direktor, beruflich wohnhaft in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Luxemburg am 13. mai 2005.

2. Herr Lennart Stenke, vorgenannt.

Welche Vollmacht, nachdem sie ne varietur von dem Komparanten und dem amtierenden Notar unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparanten, namens wie sie handeln, den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung CALDEX S.A.

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Unterzeichnung oder auf andere Art und Weise, sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch, oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gutscheinen, Obligationen, Wertpapieren und allen anderen Arten von Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Förderung und Verwertung ihrer Beteiligungen. Ausserdem kann die Gesellschaft als Wirtschaftsberater tätig sein.

Die Gesellschaft kann auch in Immobilien investieren.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck. Sie kann ebenfalls alle unbewegliche Güter betreffende Geschäfte tätigen, sei es durch Kauf, Verkauf, Ausnützung oder Verwaltung von Immobilien.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen, sei es in ihrem eigenen Namen oder für Dritte, allein oder in Verbindung mit anderen, bei der Erledigung aller Geschäfte, die zur Erreichung des genannten Zwecks, oder des Zwecks der Gesellschaften, deren Interessen sie vertritt, führen.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontrollmassnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstelligung und zur Entwicklung ihres Ziels für nötig hält.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zweiunddreissigtausend Euro (32.000,- EUR), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf dreihundert zwanzig tausend Euro (320.000,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in zehntausend (10.000) Aktien ohne Nennwert.

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist, wie in Artikel 6 dieser Satzung vorgesehen ist.

Desweiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während der Dauer von sechs Jahren, beginnend am Datum der Unterzeichnung der gegenwärtigen Urkunde, das gezeichnete Aktienkapital jederzeit im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durchgeführt werden durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien, mit

oder ohne Emissionsprämie, je nach den Beschlüssen des Verwaltungsrats. Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen. Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäss bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Art. 4. Die Aktien der Gesellschaft lauten auf den Namen oder den Inhaber oder können teilweise unter der einen oder der anderen Form ausgegeben werden, nach Wahl der Aktionäre, jedoch unter Beachtung der gesetzlichen Einschränkungen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Aktionär pro Aktie an. Im Falle wo eine Aktie mehrere Besitzer hat, kann die Gesellschaft die Ausübung der aus dieser Aktie hervorgehenden Rechte suspendieren bis zu dem Zeitpunkt wo eine Person als einziger Eigentümer dieser Aktie gegenüber der Gesellschaft angegeben wurde.

Art. 5. Jede ordnungsgemäss konstituierte Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitesten Befugnisse, um alle Handlungen der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu betätigen.

Art. 6. Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am vierten Donnerstag des Monats Juni um 18.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 2006.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt. Die jährliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach eigenem Ermessen feststellt, dass aussergewöhnliche Umstände dies erfordern.

Die übrigen Versammlungen können zu der Zeit und an dem Ort abgehalten werden, wie es in den Einberufungen zu der jeweiligen Versammlung angegeben ist.

Die Einberufungen und Abhaltung jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen, soweit die vorliegenden Statuten nichts Gegenteiliges anordnen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz und die vorliegenden Statuten nichts anderes vorsehen. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen der Aktionäre auch indirekt teilnehmen in dem er schriftlich durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telekopie eine andere Person als seinen Bevollmächtigten angibt.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges anordnet, werden die Entscheidungen der ordnungsgemäss einberufenen Generalversammlungen der Aktionäre durch die einfache Mehrheit der anwesenden und mitstimmenden Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat kann jede andere Bedingung festlegen welche die Aktionäre erfüllen müssen um zur Generalversammlung zugelassen zu werden.

Wenn sämtliche Aktionäre an einer Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung der Generalversammlung im voraus zu kennen, kann die Generalversammlung ohne Einberufung oder Veröffentlichung stattfinden.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären während der jährlichen Generalversammlung für eine Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, gewählt; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die entgeltige Wahl vor.

Art. 8. Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen Vizepräsidenten wählen.

Die Sitzungen des Verwaltungsrats werden von dem Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen, an dem Ort und zu der Zeit, die in der Einberufung festgesetzt werden.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann sich an jeder Sitzung des Verwaltungsrats vertreten lassen, indem er einem anderen Mitglied schriftlich, fernschriftlich, durch Telekopie oder telegraphisch Vollmacht erteilt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 9. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft nach vorheriger Ermächtigung der Generalversammlung an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, an einen Rat (dessen Mitglieder nicht Verwaltungsratsmitglieder zu sein brauchen) oder an eine Einzelperson, welche nicht Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, übertragen, dessen Befugnisse vom Verwaltungsrat festgesetzt werden.

Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten an irgendwelche Personen, die nicht Mitglied des Verwaltungsrates zu sein brauchen, geben. Er kann Spezialbevollmächtigte sowie Angestellte ernennen und widerrufen, sowie ihre Vergütungen festsetzen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrats.

Art. 11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Generalversammlung ernennt den oder die Kommissare und setzt ihre Anzahl, die Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, sowie die Vergütungen fest.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres, ausser dem ersten Geschäftsjahr, das am Tag der heutigen Gründung beginnt und am 31. Dezember 2005 enden wird.

Art. 13. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 3 festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrats, über die Verwendung des Nettogewinns beschliessen.

Im Falle von Aktien, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung anbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt (die natürliche oder juristische Personen sein können), die durch die Generalversammlung die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915.

Kapitalzeichnung und Einzahlung

Die Komparenten haben die Aktien wie folgt gezeichnet und eingezahlt:

Aktionär	Gezeichnetes Kapital	Eingezahltes Kapital	Aktienzahl
1) Herr René Faltz vorgenannt	31.968,-	31.968,-	999
2) Herr Lennart Stenke vorgenannt	32,-	32,-	1
Total:	32.000,-	32.000,-	1.000

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von zweiunddreissigtausend Euro (32.000,- EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, werden auf 1.650,- EUR abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die Erschienenen, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf drei (3), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.

2. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrats werden ernannt:

- Herr Lennart Stenke, Kaufmann, geboren in S-Sundbyberg, am 22. September 1951, beruflich wohnhaft in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heine.

- Herr René Faltz, Rechtsanwalt, geboren in Luxemburg, am 17. August 1953, beruflich wohnhaft in L-1611 Luxemburg, 41, avenue de la Gare.

- Herr Tom Felgen, Rechtsanwalt, geboren in Luxemburg, am 14. Dezember 1971, beruflich wohnhaft in L-1611 Luxemburg, 41, avenue de la Gare.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

THE SERVER GROUP EUROPE S.A., mit Sitz in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heine, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 68.574.

4. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1611 Luxemburg, 41, avenue de la Gare.

5. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden auf sechs Jahre festgesetzt und enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung vom Jahre 2010.

6. Der Verwaltungsrat erhält die Erlaubnis, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung gemäss Artikel 9 der Gesellschaftsordnung zu delegieren.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.
Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Stenke, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 19 mai 2005, vol. 469, fol. 11, case 3. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 mai 2005.

A. Lentz.

(042799.3/221/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

CAVOUR INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 108.054.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the third of May.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Neideranven (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- BRINDISI HOLDING LIMITED, a Company registered under the laws of Cyprus, with registered address at 199 Makarios III avenue, 3608 Limassol, Cyprus, registered with the Trade Register of Cyprus under the number 133660 acting as the trustee of the FIVE MOUNTS PROPERTIES CYPRUS INTERNATIONAL TRUST, a trust governed by the laws of Cyprus,

2.- REALEST FINANCE S.A., a Luxembourg company established at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n° 45.601,

both here represented by Miss Lieve Breugelmans, private employee, residing professionally at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, by virtue of two powers of attorney given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing parties mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the Company).

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them. The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them. It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object. It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CAVOUR INVESTMENTS, S.à r.l..

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other, place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five Euro (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and payment

The shares have been subscribed by:

1.- BRINDISI HOLDING LIMITED, prenamed acting as the trustee of the FIVE MOUNTS PROPERTIES CYPRUS INTERNATIONAL TRUST, prenamed: four hundred ninety-nine shares	499
2.- REALEST FINANCE S.A., prenamed: one share 1	<u>1</u>
Total:	500

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2005.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) That the following are appointed managers of the company for an undefined period:

* Mr. Alain Heinz, companies director, born on 17 mai 1968 in Forbach, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

* Mr. Joseph Mayor, companies director, born on 24 mai 1962 in Durban (South Africa), residing professionally in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

* Mr. Johannes Jacobus Meijer, companies director, born on 15 March 1971 in Heerenveen (The Netherlands) professionally residing at Haaksbergweg 59, 1101 BR Amsterdam ZO, The Netherlands,

* Ms Sandra Horemans, companies director, born on 11 March 1970 in Antwerp (Belgium), residing professionally at 25 Voie des Traz, 1211 Geneva 5, Switzerland,

2) The Company shall have its registered office in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing persons, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trois mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- BRINDISI HOLDING LIMITED, une société de droit de Chypre, avec siège social à 199 Makarios III Avenue, 3608 Limassol, Chypre, inscrite auprès du registre de commerce de Chypre sous le numéro 133660 agissant en qualité de trustee de FIVE MOUNTS PROPERTIES CYPRUS INTERNATIONAL TRUST, un trust régi par la loi de Chypre.

2.- REALEST FINANCE S.A., une société de droit luxembourgeois avec siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n° 45.601.

Toutes deux représentées par Mademoiselle Lieve Breugelmanns, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes représentées comme dit ci-avant ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent, entre les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter. La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de CAVOUR INVESTMENTS, S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés réunis en assemblée extraordinaire.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérant(s) sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature conjointe de deux membres quelconques du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par:

1.- BRINDISI HOLDING LIMITED, précitée agissant en qualité de trustee de FIVE MOUNTS PROPERTIES CY-PRUS INTERNATIONAL TRUST, précitée: quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts..	499
2.- REALEST FINANCE S.A., précitée: une part	<u>1</u>
Total: 500	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros.

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

* Mr. Alain Heinz, administrateur de sociétés, né le 17 mai 1968 à Forbach, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

* Mr. Joseph Mayor, administrateur de sociétés, né le 24 mai 1962 à Durban (Afrique du Sud) demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

* Mr. Johannes Jacobus Meijer, administrateur de sociétés, né le 15 mars 1971 à Heerenveen (Pays-Bas) demeurant professionnellement à Haaksbergweg 59, 1101 BR Amsterdam Zo, Pays-Bas,

* Ms Sandra Horemans, administrateur de sociétés, née le 11 mars 1970 à Anvers demeurant professionnellement à 25 Voie des Traz, 1211 Genève 5, Suisse.

2) Le siège social de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes représentées comme dit ci avant l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Breugelmans, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, vol. 148S, fol. 24, case 4. - Reçu: 125 euros

Le Receveur (signé): J. Muller

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 mai 2005.

P. Bettingen.

(042107.3/202/277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

PARTNER INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.904.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG Société Anonyme.

N. Uhl

(039817.3/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

DLL INVESTMENT PROPERTIES S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 108.056.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-eighth of April.
Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

1. CLAMAX INVESTMENT S.A., a Luxembourg company established at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B number 64.186,
 2. REALEST FINANCE S.A., a Luxembourg company established at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B number 45.601,
- both here represented by Ms Stephanie Stacchini, private employee, residing professionally at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, by virtue of two powers of attorney given under private seal.

Which proxies, after being signed ne varietur by all the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of DLL INVESTMENT PROPERTIES S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them. The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them. It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object. It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into one thousand (1,000) shares of thirty-one Euro (31.- EUR) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the corporation, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the corporation or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the corporation.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 189 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

He resigns his office by notice to the corporation, or

He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,

He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

He is removed from office by resolution of the shareholders.

In so far as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the fifteenth of April at 10.00 am and for the first time in the year 2006.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2005.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. CLAMAX INVESTMENT S.A. nine hundred ninety-nine shares	999 shares
2. REALEST FINANCE S.A. one share	1 share
Total	1,000 shares

All the shares have been paid up to one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand euros 2.000.- EUR).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
- The following are appointed directors:
 - Mr. Alain Heinz, companies director, born on 17th May 1968 in Forbach, professionally residing in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;
 - Mr. Joseph Mayor, director of companies, born on 24th May 1962 in Durban (South Africa) professionally residing in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;
 - Ms. Géraldine Schmit, companies director, born on 12th November 1969, professionally residing in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
- Has been appointed statutory auditor:
 - WOOD APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., with its registered office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B number 74.623.
- The directors' terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2011.
- The auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2011.
- The registered office of the corporation is established at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the attorney of the appearing persons, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons represented as stated hereabove, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mil cinq, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- CLAMAX INVESTMENT S.A., ayant son siège social et lieu d'exercice de son activité au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B numéro 64.186,
- REALEST FINANCE S.A., une société de droit luxembourgeois avec siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n° 45.601.

Toutes deux représentées par Mademoiselle Stéphanie Stacchini, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles constituent entre elles:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de DLL INVESTMENT PROPERTIES S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter. La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur-délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le quinze du mois d'avril à 10.00 heures, et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2005.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparantes déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. CLAMAX INVESTMENT S.A. neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999 actions
2. REALEST FINANCE S.A. une action	1 action
Total	1.000 actions

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cent pourcent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

46700

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né le 17 mai 1968 à Forbach, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,
 - Monsieur Joseph Mayor, administrateur de sociétés, né le 24 mai 1962 à Durban (Afrique du Sud) demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,
 - Mademoiselle Geraldine Schmit, administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy, demeurant professionnellement à L-1724 9B, boulevard du Prince Henri.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - WOOD APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n° 74.623.
4. Le mandat des administrateurs expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.
5. Le mandat du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.
6. Le siège social de la société est fixé 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes représentées comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Stacchini, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2005, vol. 148S, fol. 15, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mai 2005.

P. Bettingen.

(042112.3/202/342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

COMPAGNIE DE SECURITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.470.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 29 avril 2005 à 8.30 heures au siège social

Première résolution

Le Conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur David Maffeis de sa fonction d'Administrateur, prend acte de cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le Conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet à ce jour, Monsieur Sébastien Felici, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions seront ratifiées par la prochaine Assemblée Générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

COMPAGNIE DE SECURITE, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03686. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039869.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

PROGIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 39.118.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2005

En date du 26 avril 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

D'accepter la démission de Monsieur Jean-Jacques Bensoussan de ses fonctions d'administrateur.

De nommer Monsieur Guillaume Fromont administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques Bensoussan démissionnaire, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2008.

De nommer Monsieur Pierre Cimino administrateur, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2008.

D'accepter la démission de Madame Agnès Laruelle en tant que Commissaire aux Comptes de la société.

D'appeler Monsieur Franck Gimel à la fonction de Commissaire aux Comptes de la société, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2008.

De transférer le siège social de la société au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03017. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039686.3/1024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

SOTRECA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.396.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03531, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

N. Uhl

(039819.3/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

MERFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 79.402.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 11 mai 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

Signataires catégorie A:

- APURANDO S.A., ayant son siège social à Panama, 5, Plaza Bancomer Bldg, 50th Street, P.O. Box 6307, République de Panama;

- GUNSBURY INTERNATIONAL INC., ayant son siège social à Panama, 5, Plaza Bancomer Bldg, 50th Street, P.O. Box 6307, République de Panama;

Signataire catégorie B:

STARDUST VENTURES S.A., ayant son siège social à Panama, 5, Plaza Bancomer Bldg, 50th Street, P.O. Box 6307, République de Panama.

Est nommée commissaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039835.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

BUREAU D'ASSURANCES MACKEL JEANNOT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 41, rue Zénon Bernard.
R. C. Luxembourg B 98.121.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Reviseurs d'entreprise

Signature

(039820.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

BUREAU D'ARCHITECTURE F. FOLMER ET ASS., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 33, rue d'Oradour.
R. C. Luxembourg B 74.741.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03711, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Reviseurs d'entreprise

Signature

(039821.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

ARARE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 72.577.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

Signature.

(039832.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

INTERSNACK INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 42.737.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(039837.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

MERFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 79.402.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

Signature.

(039840.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

46703

LAUNER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 49.356.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

Signature.

(039841.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

BEAUBOIS VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 90.691.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03652, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BEAUBOIS VENTURES, S.à r.l.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Gérant

A. Noullet

Administrateur-délégué

(039843.3/1084/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

RTL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 10.807.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 20 avril 2005, que:

L'Assemblée générale décide de:

- confirmer et ratifier la nomination de Monsieur Jacques Santer coopté comme administrateur, lors de la réunion du Conseil d'administration du 9 décembre 2004.

- renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2005, le mandat de commissaire aux comptes de la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch et de

- renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2005, le mandat conjoint de réviseur d'entreprises aux comptes consolidés, de la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. préqualifiée et de la société KPMG AUDIT S.C. établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE00935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039917.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

MEBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 72.629.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039845.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

GERINTER S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 8.759.

Avec effet au 21 mars 2005, Madame Marie-José Reyter, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. et la société MONTEREY SERVICES S.A. ont démissionné de leur fonction d'administrateur.

Avec effet au 21 mars 2005, les administrateurs suivants ont été nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires:

Monsieur Emile Vogt, né le 14 octobre 1942 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Monsieur Jacques Reckinger, né le 14 mars 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Monsieur René Schlim, né le 8 mai 1953 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Avec effet au 21 mars 2005, la société anonyme FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., R.C. Luxembourg B 34.978, ayant siège son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de COMCOLUX S.A., commissaire démissionnaire.

Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Avec effet au 21 mars 2005, le siège social de la société est transféré du 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour GERINTER S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anc. BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.).

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02464. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039723.3/029/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

SEB ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.
Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 72.474.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 9 mars 2005

Les mandats des administrateurs et du réviseur autorisé indépendant étant venus à échéance, l'assemblée générale ordinaire a:

- Renouvelé les mandats des administrateurs Mme Cecilia Lager, Stockholm, Mme Barbro Lilieholm Stockholm, M. Peder Hasslev, Stockholm et M. Rudolf Kömen, Luxembourg.

- Renouvelé le mandat du réviseur autorisé indépendant PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg.

Tous les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02404. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040033.3/850/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.